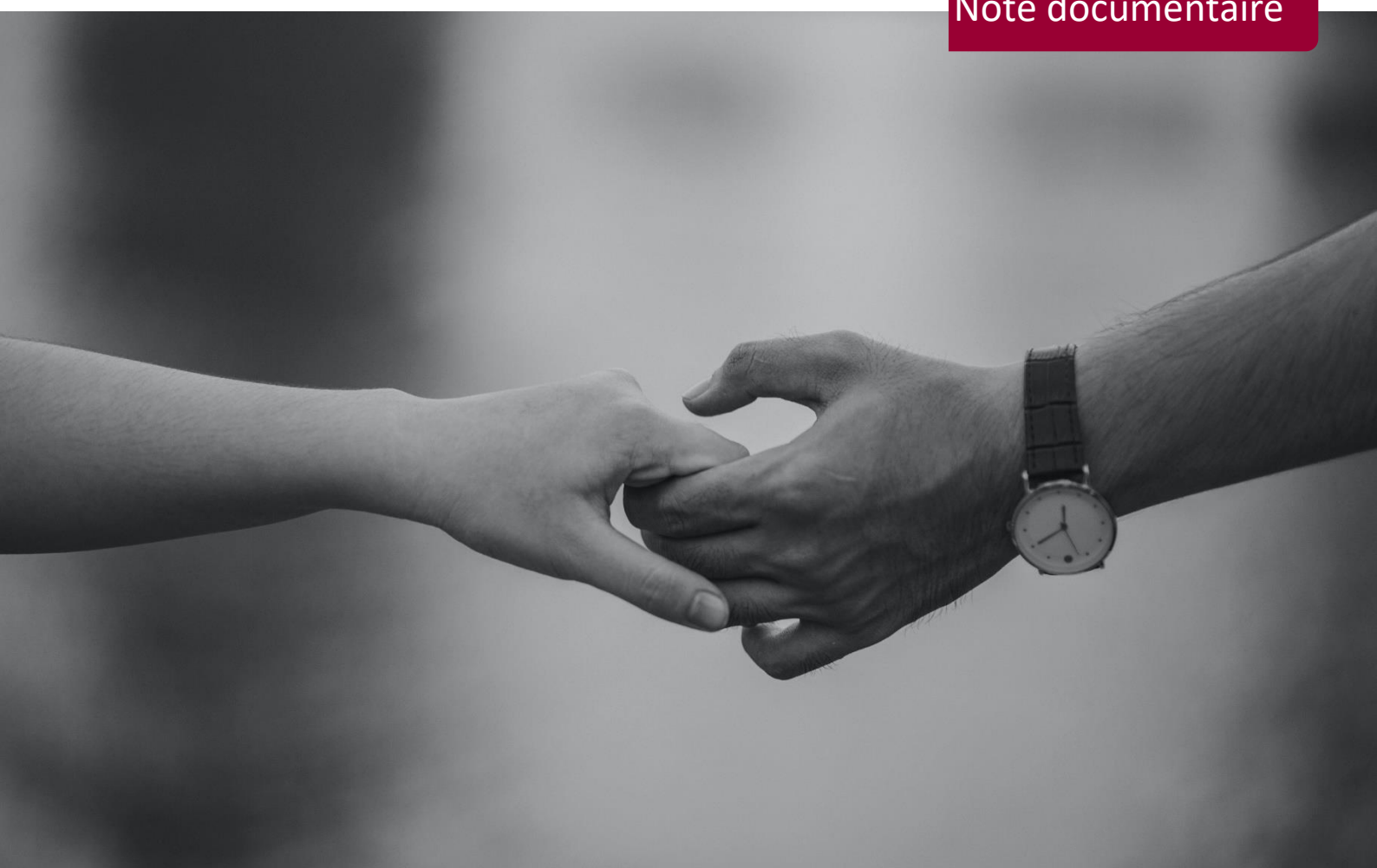


# Centres de ressources pour les aidants Etat des lieux

Note documentaire



# Sommaire

<b>Méthodologie de la recherche documentaire</b> .....	<b>3</b>
Principaux sites consultés .....	3
Mots clefs utilisés.....	5
<b>Introduction</b> .....	<b>6</b>
<b>Cadre réglementaire</b> .....	<b>7</b>
Centres ressources et les centres d'information .....	7
Accompagnement et soutien des aidants .....	9
<b>L'accompagnement des aidants dans les stratégies et plans nationaux</b> .....	<b>13</b>
<b>Centres de ressources aidants : dispositifs et expérimentations</b> .....	<b>16</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>22</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>23</b>

# Méthodologie de la recherche documentaire

## Principaux sites consultés

- **Agence régionale de santé (ARS)**  
<https://www.ars.sante.fr/>
- **Archives ouvertes HAL**  
<https://hal.archives-ouvertes.fr/>
- **Assemblée nationale**  
<http://www.assemblee-nationale.fr/>
- **Association des aidants**  
<https://www.aidants.fr/>
- **Banque de territoires**  
<https://www.banquedesterritoires.fr/>
- **CAIRN**  
<https://www.cairn.info/>
- **Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)**  
<https://www.cnsa.fr/>
- **EHESP**  
<https://www.ehesp.fr/>
- **Fondation France répit**  
<https://www.france-repit.fr>
- **Groupe de réflexion et de réseau pour l'accueil temporaire des personnes handicapées (GRATH)**  
<https://www.accueil-temporaire.com/>
- **Handicap.fr**  
<https://informations.handicap.fr>
- **Handirect**  
<https://www.handirect.fr/>

- **Haute autorité de santé (HAS)**  
[https://www.has-sante.fr/jcms/c\\_2836932/fr/accueil-social-medico-social-portail](https://www.has-sante.fr/jcms/c_2836932/fr/accueil-social-medico-social-portail)
- **Haut Conseil de Santé Publique (HCSP)**  
<https://www.hcsp.fr>
- **Je t'aide**  
<https://www.associationjetaide.org/>
- **La compagnie des aidants**  
<https://lacompaniedesaidants.org>
- **La maison des aidants**  
<http://www.lamaisondesaidants.com>
- **Légifrance**  
<https://www.legifrance.gouv.fr/>
- **Ma boussole aidants**  
<https://www.maboussoleaidants.fr/>
- **Ministère des solidarités et de la santé**  
<https://solidarites-sante.gouv.fr/>
- **Portail de l'accueil temporaire et des relais aux aidants**  
<https://www.accueil-temporaire.com/>
- **Portail national d'information pour les personnes âgées et leurs proches**  
<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>
- **Union nationale des associations familiales (UNAF)**  
<https://www.unaf.fr/>
- **Via trajectoire**  
<https://trajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire/>
- **Registre français du social et du médico-social**  
<https://www.action-sociale.org/>

- **Secrétariat d'état chargé des personnes handicapées**  
<https://handicap.gouv.fr/>

Tous les sites mentionnés ont été consultés pour la dernière fois en décembre 2020

### **Mots clefs utilisés**

Aidant

Centre de ressources, centre d'information, centre de coordination, centre prestataire de services

Formation

Répit, dispositif de répit, séjour de répit, dispositif innovant de répit

Plateforme de répit et d'accompagnement des aidants, plateforme d'accompagnement et de répit, PFR

Occitanie

## Introduction

Selon le **Code de l'action sociale et de la famille (CASF)**, est considéré comme un **aidant familial**, le conjoint, le concubin, la personne avec laquelle le bénéficiaire a conclu un pacte civil de solidarité, l'ascendant, le descendant ou le collatéral jusqu'au quatrième degré du bénéficiaire, ou l'ascendant, le descendant ou le collatéral jusqu'au quatrième degré de l'autre membre du couple qui apporte l'aide humaine et qui n'est pas salarié pour cette aide.<sup>1</sup> La Confédération des Organisations Familiales de l'Union Européenne (Coface Handicap), le collectif inter-associatif d'aide aux aidants familiaux (CIAAF) et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), quant à eux, **définissent l'aidant comme la personne qui vient en aide à titre non professionnel, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage, pour les activités quotidiennes**. Cette aide régulière peut être prodiguée de façon permanente ou non et peut prendre plusieurs formes<sup>2</sup>. Cette définition, reprise en 2015 dans la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), permet d'envisager les aidants dans la diversité de leur situation. Ils peuvent être des membres de la famille restreinte et élargie, du cercle amical ou de l'entourage. En outre, les aidants sont aussi bien considérés dans leur filiation à la personne aidée que dans leur statut social.<sup>3</sup>

En France, **8 à 11 millions de personnes soutiennent un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap**. 90 % aident un membre de leur famille, dont 52 % un de leurs parents, 37 % des aidants sont âgés de 50 à 64 ans, 57 % sont des femmes, 8 aidants sur 10 ont le sentiment de ne pas être suffisamment aidés et considérés par les pouvoirs publics. Les aidants font part de difficultés à concilier leur rôle avec leur vie professionnelle pour 44 % 31 % des aidants délaissent leur propre santé.<sup>4</sup> Malgré la **diversité des situations et des profils**, des enjeux de santé publique et de conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle se dessinent dans le processus de reconnaissance de ce phénomène et de ceux qui s'impliquent auprès de leur proche.<sup>5</sup> Les aidants contribuent à l'accompagnement pour l'autonomie et sont des **acteurs indispensables du maintien au domicile**.<sup>6</sup> La

---

<sup>1</sup> Code de l'action sociale et des familles, Légifrance, 2008, en ligne :

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000018782122/2008-05-12/>

<sup>2</sup> Manifeste du CIAAF pour la défense de l'aidant familial non professionnel, Collectif inter-associatif d'aide aux aidants familiaux, 2011-09 8p.

[https://www.unaf.fr/IMG/pdf/manifeste\\_aide\\_aux\\_aidants.pdf](https://www.unaf.fr/IMG/pdf/manifeste_aide_aux_aidants.pdf)

<sup>3</sup> Le soutien des aidants non-professionnels. Une recommandation à destination des professionnels du secteur social et médico-social pour soutenir les aidants des personnes âgées, adultes handicapés, ou souffrant de maladies chroniques vivant à domicile. Recommandations de bonnes pratiques professionnelles, ANESM, 2018, 135p.

[https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/ane-trans-rbpp-soutien\\_aidants-interactif.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/ane-trans-rbpp-soutien_aidants-interactif.pdf)

<sup>4</sup> Stratégie de mobilisation et de soutien des proches aidants 2020-2022, Secrétariat d'état chargé de personnes handicapées, 2019-10, en ligne :

<https://handicap.gouv.fr/grands-dossiers/agir-pour-les-aidants/article/strategie-de-mobilisation-et-de-soutien-des-proches-aidants-2020-2022>

<sup>5</sup> Stratégie nationale pour soutenir et accompagner les aidants de personnes en situation de handicap, Ministère des affaires sociales et de la santé, Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, 2016, 15p.

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie\\_nationale\\_de\\_soutien\\_aidants\\_vf.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_de_soutien_aidants_vf.pdf)

<sup>6</sup> Le soutien des aidants non-professionnels. Une recommandation à destination des professionnels du secteur social et médico-social pour soutenir les aidants des personnes âgées, adultes handicapés, ou souffrant de maladies chroniques vivant à domicile. Recommandations de bonnes pratiques professionnelles, HAS, 2018, 135p.

[https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/ane-trans-rbpp-soutien\\_aidants-interactif.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/ane-trans-rbpp-soutien_aidants-interactif.pdf)

**multiplication des plans de santé publique et des plans médico-sociaux** s'accompagne d'une présence de plus en plus systématique d'un **axe dédié ou de mesures relatives aux proches et aux aidants**. Les pouvoirs publics, suite aux recommandations des associations, ont développé **différentes actions en direction des aidants** : compensation de la perte de revenu liée à l'aide apportée notamment sur la retraite ; création de congés permettant de suspendre ou réduire une activité professionnelle pour aider un proche ; dispositifs d'information, de formation, d'écoute, de conseil, de soutien psychologique ; mise en place de services de répit ou de **relais** (accueil de jour, hébergement temporaire) ; plateformes d'accompagnement et de répit à destination des aidants de personnes âgées en perte d'autonomie assurant l'interface entre les demandes des aidants et l'offre d'accompagnement...<sup>7</sup> De son côté, **la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)**, dans le cadre de son guide méthodologique à la mobilisation des crédits de la section IV de son budget, « **Accompagnement des proches aidants** », soutient particulièrement **les actions d'information, de formation et de soutien psychosocial des aidants**. Elle valorise notamment la structuration de projets facilitant la centralisation de **l'information territoriale** dédiée aux aidants, tels que les centres ressources, qui vise **l'amélioration de l'accessibilité aux dispositifs et aux droits sur les territoires**.<sup>8</sup>

**C'est dans ce cadre**, en écho à la stratégie de mobilisation et de soutien 2020-2022 « Agir pour les aidants », **que l'Agence régionale de santé (ARS) Occitanie, a sollicité le CREAI-ORS Occitanie pour réaliser un état des lieux sur les centres de ressources aidants**. La présente note documentaire commence donc par rappeler **le contexte réglementaire de ce dispositif** et plus généralement des mesures mises en place pour soutenir aux aidants, ainsi que les différentes stratégies et plans nationaux mis en œuvre, avant de fournir des exemples de leurs mises en œuvre sur le territoire et leur principe de fonctionnement.

## Cadre réglementaire

### Centres ressources et les centres d'information

Le **CASF** mentionne dans l'alinéa 11 de l'article L.312-1 que les établissements ou services médico-sociaux, **dénommés selon les cas, centres de ressources, centres d'information et de coordination ou centres prestataires de services de proximité**, mettent en œuvre **des actions de dépistage, d'aide, de soutien, de formation ou d'information, de conseil, d'expertise ou de coordination au bénéfice d'usagers, ou d'autres établissements et services**.<sup>9</sup> Rien de

---

<sup>7</sup> **Stratégie nationale pour soutenir et accompagner les aidants de personnes en situation de handicap**, Ministère des affaires sociales et de la santé, Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, 2016, 15p.

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie\\_nationale\\_de\\_soutien\\_aux\\_aidants\\_vf.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_de_soutien_aux_aidants_vf.pdf)

<sup>8</sup> **Accompagnement des proches aidants. Guide d'appui méthodologique à la mobilisation des crédits de la section IV du budget de la CNSA**, CNSA, 2017-12, 90 p.

[https://www.cnsa.fr/documentation/exe\\_cnsa\\_guide\\_methodologique\\_db.pdf](https://www.cnsa.fr/documentation/exe_cnsa_guide_methodologique_db.pdf)

<sup>9</sup> **Code de l'action sociale et des familles**, Legifrance, 2020, en ligne :

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000038833680/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038833680/)

spécifique n'est mentionné au sujet des **centres de ressources aidants** dans la réglementation. Mais des dispositifs type « centre ressources », « centre d'information » existent déjà sur des publics spécifiques. Ils intègrent la question du soutien aux aidants mais disposent d'éléments réglementaires plus larges.

Ainsi concernant **les personnes âgées et leur entourage, les centres locaux d'information et de coordination (CLIC)** ont une vocation pluridisciplinaire qui prend en compte tous les aspects de la vie quotidienne, qu'ils touchent aux soins, à l'accompagnement de la personne, à la qualité et au confort d'usage du cadre bâti mais aussi à la vie sociale, culturelle et citoyenne comme le présente **la circulaire du 6 juin 2000**.<sup>10</sup> Le Clic est un accueil de **proximité, qui conseille, informe** et oriente les **personnes âgées et leur aidant**, ainsi que les **professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile**. Il centralise toutes les informations susceptibles d'intéresser les personnes âgées et les professionnels des secteurs sanitaires et sociaux. Trois missions lui sont assignées : **la proximité, la facilité d'accès au droit et, un travail en réseau**.<sup>11</sup> **La circulaire du 18 mai 2001** prolonge les orientations de la circulaire de 2000, et **fixe les modalités de la campagne de développement des CLIC** et les modalités d'évaluation des sites pilotes.<sup>12</sup> Depuis la loi de 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, **les CLIC sont reconnus comme des structures sociales et médico-sociales** dont le fonctionnement repose sur une autorisation du conseil départemental.<sup>13</sup>

Concernant **les personnes avec autisme, la circulaire du 08 mars 2005** relative à la politique de prise en charge des personnes atteintes d'autisme et de troubles envahissants du développement (TED) promeut **le développement des centres ressources autisme (CRA)** sur l'ensemble du territoire. Les CRA ont pour vocation, en s'appuyant sur des équipes ayant développé des compétences en matière de diagnostic et d'évaluation des troubles envahissants du développement, **l'accueil et le conseil des personnes et de leur famille, l'aide à la réalisation de bilans et d'évaluations approfondies, l'information, la formation, le conseil auprès de** l'ensemble des acteurs impliqués dans le diagnostic et la prise en charge de l'autisme et des troubles apparentés, **l'animation de la recherche**, sur un territoire donné. **Les CRA n'assurent pas directement les soins**, mais interviennent en articulation avec les dispositifs de soins comme avec les dispositifs médico-sociaux concernés. Leurs missions

---

<sup>10</sup> Circulaire DAS-RV 2 n° 2000-310 du 6 juin 2000 relative aux centres locaux d'information et de coordination (CLIC). Expérimentation en 2000 et programmation pluriannuelle 2001-2005, Direction de l'action sociale, 2000-06, en ligne :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2000/00-25/a0251786.htm>

<sup>11</sup> DELMOTTE Hélène, 10 questions sur les centres locaux d'information et de coordination, Gazette santé social, 2006-10, en ligne :

<https://www.gazette-sante-social.fr/6262/10-question-sur-les-centres-locaux-dinformation-et-de-coordination>

<sup>12</sup> Circulaire DGAS/AVIE/2 C n° 2001-224 du 18 mai 2001 relative aux centres locaux d'information et de coordination (CLIC) - modalités de la campagne de labellisation pour 2001, Direction de l'action sociale, 2001-05, en ligne :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2001/01-23/a0231488.htm>

<sup>13</sup> Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, Journal Officiel, 2002-01, 42p.

[https://www.urhaj-idf.fr/IMG/pdf/loi\\_2002-02\\_2janvier2002.pdf](https://www.urhaj-idf.fr/IMG/pdf/loi_2002-02_2janvier2002.pdf)



s'exercent à l'égard des enfants, adolescents et adultes atteints d'autisme ou de TSA. L'accueil des familles constitue une mission centrale des CRA.<sup>14</sup>

## Accompagnement et soutien des aidants

La réglementation concernant les aidants s'est largement étoffée afin d'améliorer leur prise en compte et leur situation.<sup>15</sup> **Le décret du 17 mars 2004** relatif à la définition et à l'organisation de l'accueil temporaire des personnes handicapées et des personnes âgées dans certains établissements et services, par exemple, **reconnait la fonction de répit et le positionnement des aidants**, notamment familiaux, dans le cadre de cette modalité d'accompagnement.<sup>16</sup>

**La loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, fait état **d'une définition juridique** et d'une **reconnaissance de l'aidant**. Elle permet à toute personne en situation de handicap physique de désigner un aidant naturel, ou de son choix, pour réaliser des gestes prescrits par son médecin. Elle prévoit également que le Conseil d'Etat définisse les **modalités de formations** qui peuvent être dispensées aux **aidants familiaux, aux bénévoles ou aux non professionnels intervenant auprès des personnes en situation de handicap**.<sup>17</sup>

**La loi dite « Hôpital, patients, santé et territoires »** (HPST), promulguée en juillet 2009, prévoit également des dispositions relatives à la **formation des aidants familiaux**. Dans le cadre de la consolidation des droits des aidants, un volet formation de deux jours par an, avec une aide financière à la reprise du travail évaluée à mille euros, et également le suivi sanitaire des aidants sont prévus.<sup>18</sup>

**La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV)** reconnaît le **statut de proche aidant** des personnes âgées, mais aussi des personnes handicapées, et crée le **droit au répit** qui donne à l'aidant les moyens de prendre du repos.<sup>19</sup>

---

<sup>14</sup> Circulaire interministérielle n° dgas/dgs/dhos/3c/2005/124 du 08 mars 2005 relative à la politique de prise en charge des personnes atteintes d'autisme et de troubles envahissants du développement (TED), Ministère des solidarités, de la santé et de la famille, Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2005, 28p.

[http://www.cra-rhone-alpes.org/IMG/pdf\\_Circ-2005-03-prise-en-charge-des-personnes-atteintes-d-autisme.pdf](http://www.cra-rhone-alpes.org/IMG/pdf_Circ-2005-03-prise-en-charge-des-personnes-atteintes-d-autisme.pdf)

<sup>15</sup> Stratégie nationale pour soutenir et accompagner les aidants de personnes en situation de handicap, Ministère des affaires sociales et de la santé, Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, 2016, 15p.

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie\\_nationale\\_de\\_soutien\\_aux\\_aidants\\_vf.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_de_soutien_aux_aidants_vf.pdf)

<sup>16</sup> Etat des lieux et préconisations sur l'hébergement temporaire des personnes âgées et des personnes handicapées, CNSA, 2011-10, 106p.

[https://www.cnsa.fr/documentation/CNSA\\_DosTech\\_Hebergt\\_tempo\\_web.pdf](https://www.cnsa.fr/documentation/CNSA_DosTech_Hebergt_tempo_web.pdf)

<sup>17</sup> L'aidant et la loi, Hommes et libertés, n°162, 2013-06, 2p.

[https://www.ldh-france.org/IMG/pdf/h\\_162\\_dossier\\_3.\\_l\\_aidant\\_et\\_la\\_loi\\_.pdf](https://www.ldh-france.org/IMG/pdf/h_162_dossier_3._l_aidant_et_la_loi_.pdf)

<sup>18</sup> Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, Légifrance, 2009-08, en ligne :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000020879475/>

<sup>19</sup> Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, Légifrance, 2015-12, en ligne :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000031700731/2018-06-13/>

Avec cette loi, le développement et la **diversification de l'offre de répit** passent aussi par le **déploiement de plateformes d'accompagnement et de répit (PFR)**. Ces plateformes ont pour notamment pour mission de répondre aux **besoins d'information, d'écoute, de conseils et de relais des proches aidants**, pour les conforter dans leur rôle dans une logique de proximité ; de participer au **repérage des besoins de la personne aidé et de l'aidant** ; de proposer diverses **prestations de répit ou de soutien** à la personnes malade, à son aidant, ou au couple aidant-aidé et l'orienter vers une ressource adaptée au besoin si nécessaire ; **être un interlocuteur des dispositifs d'appui à la coordination territoriale des parcours** (Centre locaux d'information et de coordination (CLIC), Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA), Coordination territoriale d'appui dans le cadre de l'expérimentation pour les personnes âgées en perte d'autonomie (CTA-PAERPA) et les plateformes territoriales d'appui (PTA)) ; **être l'interlocuteur privilégié des médecins traitants chargé de suivre la santé des proches aidants et des patients** et de repérer les personnes à risque ; **offrir du temps libéré ou accompagné** ou encore favoriser le maintien de la vie sociale et relationnelle de la personne et de son aidant et lutter contre le repli et la dépression du couple aidant-aidé.<sup>20</sup> Cette loi envisage aussi l'opportunité de la mise en place d'expérimentations de prestations de **relais à domicile assurées par un seul professionnel pendant plusieurs jours consécutifs**, sur le modèle du « baluchonnage » québécois.<sup>21</sup> Elle confie aussi à la **Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)** un **rôle d'appui méthodologique sur l'accompagnement des aidants**, et le périmètre des actions qu'elle cofinance dans ce champ est élargi aux actions d'accompagnement à l'instar des cafés des aidants... Au niveau départemental, la loi désigne **les conseils départementaux** pour assurer, dans le domaine de l'autonomie, **un rôle de coordination de tous les acteurs impliqués dans l'aide aux aidants**. Elle prévoit aussi que la politique de prévention en termes de santé pour les aidants familiaux soit intensifiée. Cette loi encourage le développement de toutes les formes d'accompagnement, dès lors qu'elles auront fait la preuve de leur pertinence.<sup>22</sup>

Pour permettre aux aidants de mieux concilier leur vie professionnelle et leur rôle d'aidant, la loi ASV, complétée par le **décret n°2016-1554 du 18 novembre 2016**, a également réformé le **congé de soutien familial renommé congé de proche aidant**. Le bénéfice du congé de proche aidant, d'une période de trois mois, renouvelable, est **élargi aux proches aidants sans lien de parenté avec la personne âgée ou la personne handicapée**, résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables et lui apportant une aide régulière pour accomplir tout ou partie des actes de la vie quotidienne, ainsi qu'aux proches aidants de personnes résidant en établissement ou chez un tiers. Les modalités d'utilisation du congé de soutien familial ont été

---

<sup>20</sup> Cahier des charges des plateformes d'accompagnement et de répit, 2018, 13p.

<https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/system/files/2019-04/cahier%20des%20charges%20PFR.pdf>

<sup>21</sup> Décret n° 2016-1554 du 18 novembre 2016 relatif au congé de proche aidant, Légifrance, 2016, en ligne :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000033445341/2018-11-01/>

<sup>22</sup> Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, Légifrance, 2015-12, en ligne :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000031700731/2018-06-13/>

assouplies. Ce congé peut ainsi être fractionné ou transformé en période de travail à temps partiel. Ces dispositions sont entrées en vigueur **le 1<sup>er</sup> janvier 2017**.<sup>23</sup>

**La loi du 13 février 2018** crée un dispositif de **don de jours de repos** non pris au bénéfice des proches aidants de personnes en perte d'autonomie ou présentant un handicap.<sup>24</sup> Un dispositif de don de jours de repos pour le parent d'un enfant gravement malade a été créé par la loi du 9 mai 2014. Avec la loi ASV, la reconnaissance des proches aidants et du congé de proche aidant, cette loi étend le dispositif au bénéfice des aidants familiaux s'occupant d'une personne atteinte d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité.<sup>25</sup>

**L'instruction du 16 février 2018 relative à la mise à jour du cahier des charges des plateformes d'accompagnement et de répit (PFR)** et à la poursuite de leur déploiement en soutien des aidants, présente l'extension de l'activité des plateformes ainsi que **l'adaptation de leurs missions aux besoins réels** constatés par les porteurs de projet et recensés par les ARS sur les territoires. Les PFR doivent s'inscrire dans le schéma régional de santé et le schéma gérontologique ou autonomie du département en réponse notamment aux besoins de répit des aidants.<sup>26</sup>

**La loi du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance** met en place dans l'article 53, **une dérogation au droit du travail** pour permettre la mise en place de système de **relayage** ou « baluchonnage » de proches **aidants**.<sup>27</sup> Elle vise à **développer et à diversifier l'offre de répit des proches aidants** en permettant l'intervention à domicile d'un seul et même professionnel auprès d'une personne en situation de perte d'autonomie ou de handicap, sur une période continue allant de 36h à 6 jours consécutifs.<sup>28</sup> Le **décret du 26 avril 2019** fixe quant à lui la **liste des séjours de répit aidants-aidés autorisés à mener cette expérimentation**.<sup>29</sup>

---

<sup>23</sup> Décret n° 2016-1554 du 18 novembre 2016 relatif au congé de proche aidant, Légifrance, 2016, en ligne :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000033445341/2018-11-01/>

<sup>24</sup> Loi n° 2018-84 du 13 février 2018 créant un dispositif de don de jours de repos non pris au bénéfice des proches aidants de personnes en perte d'autonomie ou présentant un handicap, Légifrance, 2018-02, en ligne :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036596170/>

<sup>25</sup> Loi du 13 février 2018 créant un dispositif de don de jours de repos non pris au bénéfice des proches aidants de personnes en perte d'autonomie ou présentant un handicap, Vie publique, 2018-02, en ligne :

<https://www.vie-publique.fr/loi/21005-don-de-jours-de-repos-non-pris-pour-des-aidants-familiaux>

<sup>26</sup> Instruction N° DGCS/3A/2018/44 du 16 février 2018 relative à la mise à jour du cahier des charges des plateformes d'accompagnement et de répit (PFR) et à la poursuite de leur déploiement dans le cadre du plan maladies neurodégénératives (PMND) 2014-2019, Ministère des solidarités et de la santé, 2018-02, 17p.

[https://www.accueil-temporaire.com/sites/default/files/public/actualite/cir\\_43126.pdf](https://www.accueil-temporaire.com/sites/default/files/public/actualite/cir_43126.pdf)

<sup>27</sup> Loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance, JORF, n°0184, 2018-08, en ligne :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037307624/>

<sup>28</sup> Expérimentation de dérogations au droit du travail dans le cadre du relayage et de séjours de répit aidant-aidé : Les candidats sélectionnés, Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées, 2019-05, en ligne :

<https://handicap.gouv.fr/actualites/article/experimentation-de-derogations-au-droit-du-travail-dans-le-cadre-du-relayage-et>

<sup>29</sup> Décret n° 2019-372 du 26 avril 2019 fixant la liste des séjours de répit aidants-aidés autorisés à mener l'expérimentation prévue à l'article 53 de la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance, JORF, n°0100, 2019-04, en ligne :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038424566&categorieLien=id>

**La loi visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants, du 23 mai 2019**, a notamment pour objectif **la conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle, les informations sur le proche aidant dans le dossier médical partagé et le relayage**.<sup>30</sup>

**Avec la loi relative à la dette sociale et à l'autonomie**, promulguée en août 2020, un rapport relatif à la **création de la branche « autonomie »** a été remis au Gouvernement, en septembre 2020, sur les conditions de création d'un nouveau risque ou d'une nouvelle branche de la sécurité sociale relatifs à l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.<sup>31</sup> La création d'une nouvelle branche de la Sécurité Sociale manifeste le soutien **à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap**. Elle doit permettre un même droit pour tous, partout, et donc plus d'équité dans l'accès aux services et aux prestations. Elle doit également réduire la complexité des prestations et des organisations et doit permettre une organisation plus efficiente. Concernant les aidants, elle prévoit notamment une amélioration de la labellisation des contrats, avec notamment une attention particulière aux aidants : **répit de l'aidant, formation, aide aux démarches administratives, assistance psychologique, intervention d'une aide à domicile ou d'un auxiliaire de vie**.<sup>32</sup>

**Le décret n° 2020-1208 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 relatif à l'allocation journalière du proche aidant et l'allocation journalière de présence parentale** précise les modalités de mise en œuvre de l'allocation journalière du proche aidant et de versement par les organismes débiteurs des prestations familiales.<sup>33</sup> Il adapte également, de manière à assurer une gestion similaire des allocations journalières attribuées aux personnes apportant une aide régulière à un proche dépendant, malade ou en situation de handicap, les règles d'attribution de l'allocation journalière de présence parentale.<sup>34</sup>

---

<sup>30</sup> **Loi n° 2019-485 du 22 mai 2019 visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants**, Légifrance, 2019, en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038496095>

<sup>31</sup> **Remise au Gouvernement du rapport relatif à la création de la branche « Autonomie »** établi par M. Laurent Vachey, Ministère des solidarités et de la santé, 2020-09-15, en ligne : <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/remise-au-gouvernement-du-rapport-relatif-a-la-creation-de-la-branche-autonomie>

<sup>32</sup> VACHEY Laurent, **La branche autonomie : périmètre, gouvernance et financement**, Gouvernement, 2020-09, 360p. <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/276269.pdf>

<sup>33</sup> **Décret n° 2020-1208 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 relatif à l'allocation journalière du proche aidant et l'allocation journalière de présence parentale**, Légifrance, 2020-10, en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042387458>

<sup>34</sup> **Allocation journalière du proche aidant et allocation journalière de présence parentale**, INSHEA, 2020-10-16, en ligne : <https://www.inshea.fr/fr/content/allocation-journali%C3%A8re-du-proche-aidant-et-allocation-journali%C3%A8re-de-pr%C3%A9sence-parentale>

## L'accompagnement des aidants dans les stratégies et plans nationaux

Différents plans, programmes et stratégies ont été adoptés pour mettre en œuvre cette réglementation et améliorer l'accompagnement des aidants. **Politiques du grand âge et du handicap** mettent désormais la question du soutien des aidants au **cœur de leurs stratégies**.<sup>35</sup> Ainsi, le **plan Alzheimer**, depuis sa première version en 2001, insiste sur la nécessité de soutien aux aidants<sup>36</sup>, promeut le développement et la pérennisation des formules d'aides et de soutien susceptibles d'éviter les situations d'épuisement des aidants. L'accueil de jour, l'hébergement temporaire, ainsi que les actions d'information et de formation des aidants, les groupes de paroles font partie de cette palette des aides présentée dans les plans successifs permettant de réduire la charge des aidants.<sup>37</sup> La **version 2008-2012** propose des mesures complémentaires. Elle met notamment en place un **suivi médical des aidants** avec une consultation annuelle et déploie le dispositif des PFR<sup>38</sup>

**Le plan des Maladies neuro-dégénératives, en 2014-2019**, quant à lui, **structure et met en œuvre une politique active en direction des proches aidants**. En ayant une **meilleure connaissance et reconnaissance de l'aidant dans la société** et dans la sphère professionnelle, en **renforçant l'analyse de leurs besoins** pour mieux prendre en compte leurs attentes, ce plan souhaite aboutir à un soutien personnalisé. Il appuie aussi sur l'importance **d'apporter des compétences** à l'aidant par le biais de **formations adaptées**. Il encourage également les approches qui mettent l'accent sur la contribution, les compétences acquises et les satisfactions ressenties et ambitionne d'agir sur les freins à l'accompagnement des aidants. Ce plan souhaite également engager une réflexion sur l'accès à **un soutien psychologique adapté aux besoins des aidants**. Il insiste sur la nécessité de développer et l'élargir les missions des PFR. Il propose **d'expérimenter** avec un nombre limité de plateformes la réalisation de missions nouvelles permettant d'envisager l'évolution de cette offre vers de « **pôles de ressources** » à **destination des aidants**. Il suggère le développement de nouvelles missions à titre expérimental sur la formation des aidants ; l'éducation thérapeutique ; l'organisation et l'animation de l'offre de répit sur un territoire en facilitant l'accès aux accueils de jour, hébergement temporaire par exemple.<sup>39</sup>

---

<sup>35</sup> **Accompagnement des proches aidants. Guide d'appui méthodologique à la mobilisation des crédits de la section IV du budget de la CNSA**, CNSA, 2017-12, 90 p.

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan\\_national\\_daction\\_de\\_prevention\\_de\\_la\\_perte\\_dautonomie.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan_national_daction_de_prevention_de_la_perte_dautonomie.pdf)

<sup>36</sup> **Le 1<sup>er</sup> plan Alzheimer : 2001-2004**, FCM, s.d., en ligne :

<https://www.centres-memoire.fr/le-premier-plan-alzheimer-2001-2004/>

<sup>37</sup> **Plan Alzheimer et maladies apparentées 2004-2007**, Ministère des Solidarités, de la santé et de la famille, 2005, 40p.

<https://www.alzheimer-europe.org/content/download/32073/218608/file/2nd%20French%20Alzheimer%20Plan%202004-2007.pdf>

<sup>38</sup> **Plan « Alzheimer et maladies apparentées » 2008-2012**, CNSA, 2008-02, 84p.

[https://www.cnsa.fr/documentation/plan\\_alzheimer\\_2008-2012-2.pdf](https://www.cnsa.fr/documentation/plan_alzheimer_2008-2012-2.pdf)

<sup>39</sup> **Plan maladies neurodégénératives 2014-2019**, Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, 2014-10, 124 p.

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Plan\\_maladies\\_neuro\\_degeneratives\\_def.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Plan_maladies_neuro_degeneratives_def.pdf)

En 2015, le **plan national d'action de prévention et de la perte d'autonomie** présente également des mesures en faveur de la santé des aidants : soutien financier, répit, suivi...<sup>40</sup> Dans le même registre, le **plan autisme** soutient particulièrement la **formation des aidants familiaux**, déployée à partir d'un cahier des charges national et dont le pilotage est assuré par l'Association nationale des centres ressources autisme (ANCRA) en partenariat avec les associations.<sup>41</sup> **La stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du développement** de 2018, dans son engagement « soutenir les familles et reconnaître leur expertise, en plus de développer des solutions de répit, renouvelle son ambition d'amplifier la formation des aidants sur l'ensemble du territoire et mettre en place de nouveaux dispositifs de soutien et d'accompagnement comme le déploiement des programmes personnalisés d'accompagnement suite à l'annonce du diagnostic, l'intégration de la guidance parentale aux projets de service des établissements sanitaires et médico-sociaux ou encore le développement de la pair-aidance, notamment via la création de groupes d'entraide mutuelle autisme.<sup>42</sup>

**La stratégie nationale de mobilisation et de soutien en faveur des aidants 2020-2022**, « Agir pour les aidants », vise à **prévenir l'épuisement et l'isolement des aidants**, en diversifiant et en augmentant les capacités d'accueil des lieux de répit, en proposant des solutions de relais et en leur ouvrant de nouveaux droits. Elle se déploie autour de **6 priorités**. Elle souhaite **rompre l'isolement** des proches aidants et les soutenir au quotidien dans leur rôle ; **ouvrir de nouveaux droits sociaux aux proches aidants** et faciliter leurs démarches administratives comme avec le **congé de proche aidant indemnisé depuis le 1er octobre 2020** pour les salariés, les travailleurs indépendants, les fonctionnaires et les chômeurs indemnisés ; **permettre aux aidants de concilier vie personnelle et vie professionnelle** ; **accroître et diversifier les solutions de répit** comme les plateformes d'accompagnement et de répit, l'accueil de jour, l'hébergement temporaire... ; **agir pour la santé des proches aidants et épauler les jeunes aidants**.<sup>43</sup> Dans le cadre de la première priorité « **rompre l'isolement des proches aidants et les soutenir au quotidien dans leur rôle** ». 4 mesures sont mises en place. La première est la **création d'un numéro téléphonique national de soutien** des proches aidants, pour les aider à se reconnaître comme proche aidant, leur offrir une **écoute**, assurer un premier niveau d'**information**, et les orienter vers des interlocuteurs de proximité, dès 2020. La seconde est la **création d'un réseau de lieux d'accueil labellisés « Je réponds aux**

---

<sup>40</sup> **Accompagnement des proches aidants. Guide d'appui méthodologique à la mobilisation des crédits de la section IV du budget de la CNSA**, CNSA, 2017-12, 90 p.

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan\\_national\\_daction\\_de\\_prevention\\_de\\_la\\_perte\\_dautonomie.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan_national_daction_de_prevention_de_la_perte_dautonomie.pdf)

<sup>41</sup> CARLOTTI Marie-Arlette, **Troisième plan autisme (2013-2017)**, Ministère chargé des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, 2013, 121 p.

<https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan-autisme2013.pdf>

<sup>42</sup> **Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du développement**, Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées, 2018, 125 p.

[https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/strategie\\_nationale\\_autisme\\_2018.pdf](https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_autisme_2018.pdf)

<sup>43</sup> **Agir pour les aidants, : annonce de la stratégie de mobilisation et de soutien en leur faveur**, Portail national de l'information pour les personnes âgées et leurs proches, 2020-02, en ligne :

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/actualites/agir-pour-les-aidants-annonce-de-la-strategie-de-mobilisation-et-de-soutien-en-leur-faveur>

**aidants** », pour recevoir les proches aidants et les orienter dans le paysage des aides et de l'accompagnement disponibles, en fonction de leurs besoins, à compter de 2020. La troisième est la **création d'une plateforme numérique « Je réponds aux aidants »** permettant d'identifier l'offre d'accompagnement près de chez eux, dans tous les territoires, d'ici 2022. La dernière est la **diversification et le déploiement des offres d'accompagnement par des professionnels et des pairs dans tous les territoires : soutien psychologique, collectif et individuel, sensibilisation et formation.**<sup>44</sup>

**Lors de la Conférence nationale du handicap de février 2020**, le chef de l'Etat a présenté le projet de la « communauté 360 ». La crise de la Covid-19 a révélé la difficulté d'assurer la continuité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap à domicile et la **mise en place d'un numéro unique national – 0800360360 – a été accéléré pour répondre, plus rapidement, aux demandes urgentes de répit.** Au 31 août 2020, 63 communautés 360 ont été constituées à l'échelle départementale. Ces communautés s'adressent autant **aux personnes en situation de handicap qu'à leurs proches aidants et leurs accompagnants**, qu'ils s'inscrivent en milieu spécialisé ou dans le droit commun.<sup>45</sup> Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 400 "communautés territoriales d'accompagnement" devraient être opérationnelles. Ces dispositifs d'aides doivent développer des réponses communes et coordonnées sur un territoire, en **soutien aux habitants en situation de handicap et de leurs proches aidants.** La prise en charge se fait en partant des besoins et des attentes des personnes, de leurs environnements de vie et des acteurs qui jalonnent leurs parcours.<sup>46</sup> Les équipes qui constitue ces communautés 360 sont composées des acteurs de l'accompagnement du département, sous pilotage des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Elles réunissent les expertises des associations de personnes, des établissements et services médico-sociaux, de l'hôpital, des professionnels de santé de ville, de l'école, des entreprises, de la mairie, des services publics, des citoyens. Les « communautés 360 » mobilisent, renforcent et complètent les dispositifs actuels. En coopérant, ces acteurs sont en capacité, soit de mobiliser des solutions immédiatement disponibles chez l'un d'entre eux, soit de proposer une réponse coordonnée, soit de créer ensemble de nouvelles solutions. Les communautés s'inscrivent dans le cadre d'une gouvernance rapprochée entre l'agence régionale de santé, le conseil départemental et la MDPH, qui facilite la concertation en contexte de crise et raccourcit les délais de réponses. Le suivi de ces initiatives sera organisé, en lien avec le Conseil national consultatif des personnes handicapées et notamment les associations de personnes, dans la perspective d'élargir le champ d'intervention des communautés au-delà du contexte de crise.

---

<sup>44</sup> **Le gouvernement lance un premier plan national d'aide aux aidants**, Atelier des aidants, 2019-10, en ligne : <https://atelierdesaidants.fr/gouvernement-lance-plan-national-aide-aux-aidants>

<sup>45</sup> **Entrée en vigueur du congé proche aidant**, Ministère des solidarités et de la santé, 2020-09, en ligne : <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/entree-en-vigueur-du-conge-proche-aidant>

<sup>46</sup> **Les communautés 360**, Fondation Anaïs, 2020-04, en ligne : <https://www.fondation-anais.org/les-communautés-360/>

S'il existe un **grand nombre de dispositifs** visant à soutenir les proches aidants, il n'existe en revanche **aucune base de données consolidée permettant aujourd'hui d'établir un catalogue ou de recenser l'ensemble de l'existant**. Des sites d'information dédiés existent, des recensements sont réalisés, mais à une échelle qui est souvent celle d'un territoire ou concernant un seul dispositif ciblé. Par ailleurs, toutes les réponses présentées ne couvrent pas la totalité d'un territoire ou ne ciblent pas les mêmes publics.<sup>47</sup>

## Centres de ressources aidants : dispositifs et expérimentations

Dans son guide méthodologique « Accompagnement des proches aidants », la CNSA soutient particulièrement **l'amélioration de l'accessibilité aux dispositifs et aux droits sur les territoires**, le développement de centres ressources et la construction de contenus, notamment pour leur mise en ligne sur les sites internet départementaux. Elle cite à ce titre en exemple **le centre ressources de l'UDAF en Maine-et-Loire**<sup>48</sup>. Depuis 2009, le Conseil départemental du Maine-et-Loire construit une démarche territoriale d'accompagnement des proches aidants en s'appuyant sur les acteurs de proximité. En 2012, **le site internet www.aidants49.fr** et **la permanence d'écoute téléphonique** du dispositif **Parole de Familles** ont été inaugurés. Le site permet aux aidants, professionnels, bénévoles de trouver une **information de 1er niveau sur les dispositions, dispositifs et actions en faveur des aidants familiaux** du Maine et Loire, mais également **de communiquer sur leur activité et les actions** ponctuelles ou récurrentes qu'ils portent. **La permanence** permet quant à elle d'accueillir la parole des aidants, de leur donner une information de 1<sup>er</sup> niveau sur les dispositifs existants et une orientation vers les acteurs et aides en place sur le Maine et Loire. **En 2014, l'UDAF 49** a expérimenté la mise en place d'une dynamique départementale d'aide aux aidants avec le Conseil Départemental et le soutien de la CNSA. Depuis 2016, la phase expérimentale est terminée et **le Centre de Ressources et de Soutien aux Aidants de Maine et Loire est en place**.<sup>49</sup> **Le rapport d'activité 2019** détaille plus précisément l'organisation du dispositif, son articulation avec les autres dispositifs existants et les partenaires territoriaux, les différentes réalisations mis en œuvre mais également les **thématiques ou besoins majoritairement abordés par les aidants**. Le soutien moral, le soutien financier et le soutien à l'extérieur du domicile arrivant en tête des priorités des aidants.<sup>50</sup>

---

<sup>47</sup> **Accompagnement des proches aidants. Guide d'appui méthodologique à la mobilisation des crédits de la section IV du budget de la CNSA**, CNSA, 2017-12, 90 p.

[https://www.cnsa.fr/documentation/exe\\_cnsa\\_guide\\_methodologique\\_db.pdf](https://www.cnsa.fr/documentation/exe_cnsa_guide_methodologique_db.pdf)

<sup>48</sup> **Accompagnement des proches aidants. Guide d'appui méthodologique à la mobilisation des crédits de la section IV du budget de la CNSA**, CNSA, 2017-12, 90 p.

[https://www.cnsa.fr/documentation/exe\\_cnsa\\_guide\\_methodologique\\_db.pdf](https://www.cnsa.fr/documentation/exe_cnsa_guide_methodologique_db.pdf)

<sup>49</sup> **Présentation du centre de ressources et de soutien aux aidants familiaux**, Union Départementale des Associations Familiales de Maine et Loire, s.d., en ligne :

<https://www.aidants49.fr/centre-ressources/>

<sup>50</sup> **Centre de ressources et de soutien aux aidants familiaux de Maine-et-Loire. Rapport d'activité 2019**, UDAF, 2020-06, 58p.

<https://www.aidants49.fr/wp-content/uploads/2020/06/bilan-aidants-annexes-2019.pdf>



Le Département de Maine-et-Loire, dans son [schéma départemental de l'autonomie 2018-2022](#), réaffirme cette volonté **de soutenir les proches aidants** à travers le renforcement de différentes actions d'information/sensibilisation, de formations et de soutien psychosocial. Ainsi, il a lancé en **mai 2020** un appel à candidature « **Soutien aux aidants** » portant sur le renforcement **d'actions en proximité**, afin de diversifier les formes de soutien aux proches aidants, tout en veillant à une bonne couverture géographique et une bonne complémentarité entre les actions déployées sur le territoire. Ces actions sont financées à 80 % par la CNSA et 20 % sur les fonds du département de Maine et Loire.<sup>51</sup> **Le cahier des charges, destinés aux actions de soutien aux proches aidants de personnes âgées ou en situation de handicap, détaille les objectifs attendus** concernant les **actions de formation, les actions de sensibilisation et d'information, les actions collectives de soutien psychosocial et les actions individuelles de soutien psychologique**.<sup>52</sup> Le site du département valorise aussi toutes les actions soutenues lors des appel à projet précédent. Il propose un moteur de recherche par thématique : formation, sensibilisation, soutien psychosocial, soutien psychosocial individuel.<sup>53</sup>

Un autre exemple, celui de **la Plateforme Handicap Répît des Aidants, PHARE**. Suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ARS en 2019, **l'association médico-sociale OSE** (Œuvre de secours aux enfants) a été retenue pour créer ce dispositif dédié aux **aidants de personnes en situation de handicap**.<sup>54</sup> Cette plateforme s'adresse à un public **sans condition d'âge ou de handicap, résidant à Paris ou en proche banlieue**. Coordonnée par un travailleur social et ouverte tous les jours de la semaine, la plateforme propose des **prestations de répît ; un lieu de soutien et d'accompagnement juridique, administratif et financier ; un espace de soutien psychologique collectif et individuel ; un lieu d'information et de formation ; une structure de veille et de remontée des besoins des aidants sur le territoire est parisien**.<sup>55</sup>

**Toujours à Paris, le centre de ressources Multihandicap** a pour vocation de répondre aux attentes et **aux besoins des familles et des professionnels. Reconnu comme établissement médico-social**, ce centre ressources n'est ni une structure d'hébergement en internat, ni une structure d'externat. Il a reçu son agrément le 19 janvier 2004. Il s'attache à **repérer et mettre en évidence la diversité des pratiques** en rapport à la spécificité des besoins de la personne polyhandicapée afin de les faire connaître ; à construire avec les familles, les professionnels du médico-social, du sanitaire et de **la formation, des actions d'information, d'aide et de**

<sup>51</sup> Appels à candidatures « Soutien aux aidants », Département Maine-et-Loire, 2020, en ligne :

<https://www.maine-et-loire.fr/aides-et-services/professionnels/appels-a-projets/aidants>

<sup>52</sup> Appel à candidature. Actions de soutien aux proches aidants de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap, Département de Maine-et-Loire, CNSA, 2020, 16p.

[https://www.maine-et-loire.fr/fileadmin/Departement/Services-informations/Appels\\_a\\_projets/aidants/AAC\\_Aidants\\_2020\\_Cahier\\_des\\_charges.pdf](https://www.maine-et-loire.fr/fileadmin/Departement/Services-informations/Appels_a_projets/aidants/AAC_Aidants_2020_Cahier_des_charges.pdf)

<sup>53</sup> Actions de soutien aux proches aidants, Département de Maine-et-Loire, s.d., en ligne :

<https://www.maine-et-loire.fr/aides-et-services/autonomie/actions-de-soutien-aux-proches-aidants>

<sup>54</sup> Rapport d'activité 2019, OSE, 2019, 29p.

<https://fr.calameo.com/read/0063069861e12373d8c05>

<sup>55</sup> Phare : Plateforme handicap répît aidants, OSE, s.d., en ligne :

<https://www.ose-france.org/handicap/phare-aidants/>

**formation** ; à aider les familles, les professionnels et les équipes dans leur quotidien en leur permettant de **trouver des réponses adaptées aux besoins spécifiques** de la personne polyhandicapée.<sup>56</sup> L'équipe est composée de 7 personnes : une secrétaire, deux psychologues, un comptable, une documentaliste, une adjointe de direction et un directeur qui entendent les demandes et élaborent des réponses qui s'inscrivent dans 3 actions : « accompagner », « développer », « former ». Le détail des réalisations de la structure est présenté dans leur **rapport d'activité**.<sup>57</sup>

Dans la région **Grand Est**, la création en 2020 du **Centre Ressources Polyhandicap**, permet, quant à elle, de **soutenir les accompagnants et les aidants des personnes en situation de handicap**, en améliorant leur compétence et en encourageant les savoirs partagés entre les professionnels et leurs familles. Ce dispositif innovant inter-associatif, a pour ambition de contribuer au **développement de la qualité de l'offre** en faveur des personnes en situation de polyhandicap de la région. Les missions principales du centre de ressources sont de **diffuser l'information et les outils dans le domaine de l'accompagnement** ; de **soutenir et d'apporter une expertise aux organisations et réseaux** agissant auprès des personnes polyhandicapées de développer les savoirs et compétences des acteurs ; de **dynamiser les réseaux et partenariats** et de **participer à des évaluations et à des études**. Ce projet s'appuie sur la fiche action 4 du volet Polyhandicap de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale : « assurer **une fonction ressources polyhandicap dans chaque région** » et notamment d'appuyer les aidants familiaux en première ligne dans les situations à domicile. Ce dispositif est porté par un collectif d'acteurs associatifs et publics qui a travaillé à la création d'un Centre Ressources sur la région Grand Est. Ces acteurs disposent tous d'une offre médico-sociale conséquente sur le polyhandicap : le GHT Sud Lorraine, l'association des Paralysés de France (APF) ; l'association Adultes et Enfants Inadaptés Mentaux (AEIM) ; l'association JB THIERY le Collectif Polyhandicap Lorraine (CPL), l'Office d'Hygiène Sociale de Lorraine (OHS)<sup>58</sup>

Initiée par la **Fondation France Répît** et soutenue activement par la **métropole de Lyon** et l'Agence régionale de santé, la **démarche « Métropole aidante »**, pour sa part, a pour objectif de créer un dispositif coordonné d'information, d'orientation et d'accompagnement des proches aidants.<sup>59</sup> Ce projet expérimental, mené sur 3 ans, a pour ambition de regrouper **l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de l'aide aux aidants sur le territoire de la métropole de Lyon**. Afin de structurer cette offre, « Métropole aidante » s'est constituée association loi 1901. Métropole aidante **est un lieu d'accueil physique**, installé au cœur de la

---

<sup>56</sup> **Centre de ressources multihandicap**, CRMH, s.d., en ligne :

<http://www.crmh.fr/crmh/cms/10/accueil.dhtml>

<sup>57</sup> **Rapport annuel 2018. Centre de ressources Multihandicap Ile-de-France**, Centre de ressources Multihandicap, Association Notre-Dame de Joye, 2018, 28p.

<http://www.crmh.fr/crmh/custom/module/cms/content/file/Rapport-Activites/rapport-d-activite-2018-site-internet.pdf>

<sup>58</sup> **Création d'un centre ressources Polyhandicap en Grand Est**, ARS Grand Est, 2020-01, en ligne :

<https://www.grand-est.ars.sante.fr/creation-dun-centre-ressources-polyhandicap-en-grand-est>

<sup>59</sup> « **Métropole aidante** » : **une démarche partenariale unique en France**, ARS Auvergne-Rhône-Alpes, 2019-08, en ligne :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/metropole-aidante-une-demarche-partenariale-unique-en-france>

métropole dans le quartier de la Part-Dieu, pour son accessibilité avec les transports en commun. Ce lieu est également un **lieu ressource et de coordination** pour les acteurs qui peuvent y organiser des évènements et des formations. Une équipe pluridisciplinaire est présente. Elle est composée d'un responsable coordinateur, d'un travailleur social et d'un psychologue. Métropole aidante est aussi un **site internet** sur lequel les aidants peuvent **s'informer, évaluer leur situation et trouver un service adapté à leurs besoins**. Ainsi un moteur multicritère permet de choisir entre 8 services : **information/orientation ; répit en établissement ; répit à domicile ; soutien psychologique et social ; formation ; démarches administratives ; santé et prévention ; technologies**, selon l'âge du proche, la situation du proche, les disponibilités de l'aidant et le secteur géographique.<sup>60</sup> Une cartographie de l'ensemble de l'offre est également disponible **et l'actualisation des informations publiées sur le site est assurée par des travailleurs en situation de handicap** de l'ESAT Myriade géré par la fondation OVE.<sup>61</sup>

**Dans la région Centre Val de Loire, La Mutualité Française, en partenariat avec le Conseil Départemental de Loir-et-Cher et avec le soutien du Fond Européen de Développement Économique Régional**, propose un dispositif d'accompagnement et de soutien aux aidants « **En Centre'Aidants** ». Ce dispositif consiste en un déploiement d'un réseau social à destination des **aidants valorisant notamment les ressources du territoire**, associé au développement des compétences informatiques des aidants, à des temps de rencontres réguliers via des activités variées. La mise en place du programme de **Case Management** (accompagnements individuels) vient compléter cette offre. Le réseau social propose notamment un **espace de discussion** où les aidants peuvent **poser des questions, partager des expériences, échanger** entre eux pour **trouver des réponses** et découvrir des astuces pour le quotidien. Dans cet onglet différentes thématiques d'échanges sont disponibles : la santé-qualité de vie, l'habitat, les sorties, les relations familiales, amicales et sentimentales, etc. **Un espace "Ma maladie"** permet de trouver de l'information sur la maladie, son évolution, et sur l'adaptation de l'accompagnement. **Un espace « Assistance administrative »** permet de savoir où trouver des informations, de quels dispositifs bénéficier, quelles personnes contacter, mieux comprendre les aides et les démarches à réaliser. **L'espace « Géolocaliser »** permet de trouver des ateliers, des conférences, des formations destinées aux aidants-aidés, les ressources existantes sur les territoires tels que les accueils de jour, les plateformes de répit ainsi que les activités disponibles. Pour finir, un espace « Actualités » valorise les nouveautés dans l'accompagnement, les événements à venir et les dernières actualités au sujet des aidants.<sup>62</sup>

---

<sup>60</sup> **Métropole aidante**, Métropole aidante, 2020, en ligne :

[https://www.metropole-aidante.fr/institution/?force\\_volunteer=0&type\\_offre=&age=11&custom-disease%5B2%5D=&custom-disease%5B10%5D=&custom-disease%5B21%5D=](https://www.metropole-aidante.fr/institution/?force_volunteer=0&type_offre=&age=11&custom-disease%5B2%5D=&custom-disease%5B10%5D=&custom-disease%5B21%5D=)

<sup>61</sup> « **Métropole aidante** » : une démarche partenariale unique en France, ARS Auvergne-Rhône-Alpes, 2019-08, en ligne :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/metropole-aidante-une-demarche-partenariale-unique-en-france>

<sup>62</sup> « **En Centre'aidants** ». Une dynamique territoriale autour des aidants, Mutualité Française Centre-Val-de-Loire, 2019-07, 7 p.

<https://centrevallaloire.mutualite.fr/content/uploads/sites/43/2019/08/DP-En-Centreadant.pdf>

**Dans les Yvelines, un projet de création de centre ressources aidant à l'échelle du territoire facilitant le repérage des publics, la lisibilité et l'accessibilité de l'offre existante est en cours.**<sup>63</sup> Le diagnostic territorial partagé d'aide aux aidants, réalisé en 2019, a constaté une offre hétéroclite, sans articulation ni couverture optimale du département avec des liens localisés entre les différents acteurs de l'aide aux aidants, résultant généralement d'habitudes de travail. Afin de lisser les pratiques et de répondre à la demande des acteurs locaux, le département souhaite intégrer ce centre ressource dans un dispositif pré-existant sur le territoire pour plus de visibilité ou prévoir des antennes pour plus de proximité en s'inspirant de l'initiative lyonnaise « Métropole aidante ».<sup>64</sup>

**Dans la région Occitanie, dans le département du Gard, une expérimentation d'un projet territorial d'accompagnement des proches aidants de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap sur le territoire cévenol a débuté 2018.** Dans le cadre du Schéma départemental en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées 2016-2020 et de son axe 1-3 « Renforcer l'aide aux aidants », **le Conseil Départemental et la Maison des aidants de la Grand Combe** ont mené conjointement cette expérimentation sur le territoire de la Maia « Porte des Cévennes ». Cette démarche avait pour objectif de **faire émerger une offre de service en réponse aux besoins constatés** des proches aidants et de **structurer l'offre** de services existante afin de les rendre plus facile d'accès.<sup>65</sup> Un diagnostic territorial a été réalisé pour **définir le profil des aidants et leurs besoins**. Une enquête auprès des proches aidants et des entretiens avec les structures qui proposent des actions en faveur des proches aidants sur le territoire ont été menés et **un forum « Aidants, un temps pour vous »** a été organisé à Alès.<sup>66</sup> Lors de la table stratégique des MAIA du Gard en 2019, le principe de travail départemental conjoint autour du renforcement de soutien aux aidants a été adopté et la **modélisation de cette démarche est actuellement en cours sur le territoire de la Maia de l'Uzège Gard Rhodanien**.<sup>67</sup> Parmi les travaux du comité technique une **enquête 2020 sur les besoins des aidants est à nouveau proposé**.<sup>68</sup> **Le Codes 30** apporte son appui à

---

<sup>63</sup> Maison départementale de l'autonomie des Yvelines. Rapport d'activité, MDPH Yveline, 2019, 73p.

<https://issuu.com/yvelines/docs/ra-damda>

<sup>64</sup> PLANTECOSTE Valérie, GAUTIER Stéphanie, Diagnostic territorial partagé. Aide aux aidants, Conseil départemental des Yvelines, 2019, 54 p.

<https://www.yvelines.fr/wp-content/uploads/2019/Diagnostic-Aide-aux-Aidants-vf.pdf>

<sup>65</sup> Projet territorial d'accompagnement des proches aidants de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap, Département du Gard, ARS Occitanie, Maia Uzège Gard Rhodanien, 2019-10, 18 p.

[www.codes30.org/d/YTozOntzOjQ6InJlZiAiO2k6MTtzOjQ6InJlZiEiO3M6NDoiMiQyNCI7czo0OiJyZWYlitzOjA6IiIl7fQ==/cr-proches-aidants-ugr-3-octobre-2019-1-](http://www.codes30.org/d/YTozOntzOjQ6InJlZiAiO2k6MTtzOjQ6InJlZiEiO3M6NDoiMiQyNCI7czo0OiJyZWYlitzOjA6IiIl7fQ==/cr-proches-aidants-ugr-3-octobre-2019-1-)

<sup>66</sup> Diagnostic territorial en Cévennes. Les profils et les besoins des proches aidants de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap. Les actions en leur faveur sur le territoire, Département du Gard, 2019-11, 16p.

[https://www.gard.fr/fileadmin/mediatheque/documents/Documentation/On\\_dialogue/CDCA/Diagnostic\\_proches\\_aidants\\_27\\_novembre\\_2019.pdf](https://www.gard.fr/fileadmin/mediatheque/documents/Documentation/On_dialogue/CDCA/Diagnostic_proches_aidants_27_novembre_2019.pdf)

<sup>67</sup> Projet territorial d'Accompagnement des proches aidants. Une démarche initiée en octobre 2019, Codes 30, 2019-10, en ligne :

<http://www.codes30.org/r/501/projet-territorial-d-accompagnement-des-proches-aidants/>

<sup>68</sup> Enquête. Les besoins des aidants familiaux ou des proches aidants de personnes âgées et de personnes en situation de handicap, Département du Gard, Maia du Gard, Maison des aidants, et al., 2020, en ligne :

<https://enquetes.gard.fr/index.php/391376?lang=fr>

la dynamique départementale et **travaille sur la construction d'un espace ressources documentaires pour les aidants.**<sup>69</sup>

**Outre ces dispositifs territoriaux qui émergent, de nombreux sites** visent l'information, le conseil, le soutien psychologique, la formation des aidants. Ainsi à titre d'exemple, **la plateforme la compagnie des aidants** propose de nombreuses **informations** sous forme de fiches sur toutes les thématiques qui intéressent l'aidant, des vidéos techniques sur la manière de lever une personne en situation de handicap, par exemple, de la transférer du lit au fauteuil roulant ou encore sur des conseils nutritionnels, **des courriers type** pour de nombreuses formalités, **des services** concernant le répit, bien-être, l'emploi, le lien social, les loisirs, la mobilité, la santé... **Un soutien psychologique par téléphone** est également assuré par 16 psychologues qui se rendent disponibles pour des consultations par téléphone. **Des formations** sont également proposées.<sup>70</sup> La plateforme comprend également **un accès privé et sécurisé**, où chacun peut choisir **d'adhérer en tant qu'aidant**, moyennant 24 euros par an ou 2 euros par mois. Cet espace propose un **réseau d'entraide** avec un annuaire des aidants. Chacun, en entrant son code postal, accède à la liste des aidants proches de chez lui et choisit avec qui il souhaite communiquer, en fonction du type de pathologie par exemple. Cela ouvre un **partage d'expérience, de bonnes pratiques, d'adresses...** Les gens échangent par messagerie électronique sécurisée. Ils peuvent également se rendre service mutuellement. Les aidants peuvent aussi faire appel aux **bénévoles de l'association** qui rendent services selon leurs disponibilités et lorsqu'ils sont proches géographiquement. **Une bourse d'échange de matériel d'occasion** est également disponible pour diminuer le reste à charge des familles, où chacun peut vendre ou acheter du matériel, en faisant une recherche par code postal.<sup>71</sup>

**Plus spécifique, le site Aidant & EVE** s'adresse aux aidants naturels de patients souffrant de **la maladie d'Alzheimer ou d'une pathologie** associée afin de mieux les connaître et les accompagner au quotidien.<sup>72</sup> Il propose des informations sur la maladie, les comportements à adopter en tant qu'aidant, les aides existantes... Pour toucher **les différentes générations et différents profils d'aidants** - conjoints, enfants, petits-enfants -, le site propose des **outils d'information diversifiés** : un jeu sérieux (*serious game*), un forum de discussion, des fiches-conseils thématiques et des liens vers d'autres ressources (formation en ligne...).<sup>73</sup>

---

<sup>69</sup> **Un espace ressource pour les aidants**, Codes 30, 2020-12, en ligne : <http://www.codes30.org/r/471/espace-ressource-pour-les-aidants/>

<sup>70</sup> **La compagnie des aidants**, en ligne : <https://lacompaniedesaidants.org/se-former/>

<sup>71</sup> MADEUF Caroline, **Réseau d'aidants : la Compagnie des aidants propose une plateforme dédiée**, Handirect, 2016-08, en ligne : <https://www.handirect.fr/18316-2/>

<sup>72</sup> **Aidant et Eve**, en ligne : <http://www.aidant-et-eve.fr/>

<sup>73</sup> **Aidants et Eve, un site pour les aidants de malades Alzheimer**, Pour les personnes âgées.gouv, 2020-02, en ligne : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/actualites/aidant-eve-un-site-pour-les-proches-aidants-de-malades-alzheimer>

De nombreux appels à projets **d'aide aux aidants**, principalement à **destination des aidants des personnes âgées ou des personnes atteintes de maladies neurodégénératives**, sont parus en 2019 et 2020 dans le cadre de la mesure 50 du plan maladies neuro-dégénératives 2014-2019. Les cahiers des charges peuvent **servir d'exemple** en les adaptant à la situation particulière des personnes en situation de handicap. Ainsi, pour n'en citer que quelques-uns, **les ARS Normandie<sup>74</sup>, Pays de la Loire<sup>75</sup>, Centre Val de Loire<sup>76</sup>** proposent des appels à projets pour la mise en place de **programmes territoriaux d'actions en faveur des aidants** ciblant particulièrement **la formation, l'information, la sensibilisation et les actions de soutien psychosocial.**<sup>77</sup>

## Conclusion

Sur le secteur du handicap, peu d'initiatives à ce jour proposent aux familles et aux aidants de véritables centres de ressources spécifiques à leurs besoins. Sur le secteur « personne âgée », des **exemples de centres ressources aidants** émergent dans les départements. La réglementation ne fournissant pas d'indication précise sur leur mise en œuvre, les dispositifs prennent, par conséquent, des formes différentes sur les territoires. Toutefois, **des principes de fonctionnement généraux se dégagent. Information, sensibilisation, orientation, valorisation de l'offre de répit, soutien psychologique et social, formation** sont les missions qui se retrouvent dans les différents dispositifs proposés aux aidants et aux professionnels des ESMS. Toutefois, comme le souligne la Stratégie de mobilisation et de soutien des proches aidants<sup>78</sup> et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM pour le soutien des aidants, l'une des priorités est **de simplifier leur quotidien, leur démarches administratives et faciliter l'usage des dispositifs d'accompagnement existants.**<sup>79</sup>

---

<sup>74</sup> Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Appel à projets d'aide aux aidants année 2020. Mise en place d'un programme territorial d'actions en faveur des aidants des personnes âgées en situation de perte d'autonomie, ARS Normandie, 2020-01, 8p.

<https://www.normandie.ars.sante.fr/system/files/2019-12/Cahier%20des%20charges%20Aidants%20SM%202020.pdf>

<sup>75</sup> Aide aux aidants, Plan maladies Neuro dégénératives 2014 2019. Mesure 50 : actions de sensibilisation, d'information, actions de formation, le soutien entre pairs et groupe de paroles, ARS Pays de la Loire, 2019-03, 16p.

[https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/system/files/2019-04/Cahier%20des%20charges\\_AAC\\_2019\\_aide\\_aidants.pdf](https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/system/files/2019-04/Cahier%20des%20charges_AAC_2019_aide_aidants.pdf)

<sup>76</sup> Cahier des charges. Appel à candidatures dans le cadre de la mesure 50 du plan maladies neuro-dégénératives 2014-2019. Actions de formation, actions d'information et de sensibilisation, actions de soutien psychosocial en faveur des proches aidants, ARS Centre -Val-de-Loire, 2018-07, 7p. (aidants maladies neurodégénérative)

[https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/system/files/2018-07/20180712\\_Cahier\\_des\\_charges\\_Aidants.pdf](https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/system/files/2018-07/20180712_Cahier_des_charges_Aidants.pdf)

<sup>77</sup> Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Appel à projets d'aide aux aidants année 2020. Mise en place d'un programme territorial d'actions en faveur des aidants des personnes âgées en situation de perte d'autonomie, ARS Normandie, 2020-01, 8p.

<https://www.normandie.ars.sante.fr/system/files/2019-12/Cahier%20des%20charges%20Aidants%20SM%202020.pdf>

<sup>78</sup> Stratégie de mobilisation et de soutien des proches aidants 2020-2022, Secrétariat d'état chargé de personnes handicapées, 2019-10, en ligne :

<https://handicap.gouv.fr/grands-dossiers/agir-pour-les-aidants/article/strategie-de-mobilisation-et-de-soutien-des-proches-aidants-2020-2022>

<sup>79</sup> Le soutien des aidants non-professionnels. Une recommandation à destination des professionnels du secteur social et médico-social pour soutenir les aidants des personnes âgées, adultes handicapés, ou souffrant de maladies chronique vivant à domicile. Recommandations de bonnes pratiques professionnelles, ANESM, 2018, 135p.

[https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/ane-trans-rbpb-soutien\\_aidants-interactif.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/ane-trans-rbpb-soutien_aidants-interactif.pdf)

# Bibliographie

Les références sont classées de la plus récente à la plus ancienne.

**Un espace ressource pour les aidants**, Codes 30, 2020-12, en ligne :  
<http://www.codes30.org/r/471/espace-ressource-pour-les-aidants/>

**Allocation journalière du proche aidant et allocation journalière de présence parentale**, INSHEA, 2020-10-16, en ligne :  
<https://www.inshea.fr/fr/content/allocation-journaliere-du-proche-aidant-et-allocation-journaliere-de-presence-parentale>

**Décret n° 2020-1208 du 1er octobre 2020 relatif à l'allocation journalière du proche aidant et l'allocation journalière de présence parentale**, Légifrance, 2020-10, en ligne :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042387458>

**Montauban. Crise sanitaire : un numéro vert pour les personnes handicapées et leurs aidants en Tarn-et-Garonne**, La Dépêche, 2020-10, en ligne :  
<https://www.ladepeche.fr/2020/10/05/tarn-et-garonne-crise-sanitaire-un-numero-vert-pour-les-personnes-handicapees-et-leurs-aidants-9117666.php>

**Entrée en vigueur du congé proche aidant**, Ministère des solidarités et de la santé, 2020-09, en ligne :  
<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/entree-en-vigueur-du-conge-proche-aidant>

**Remise au Gouvernement du rapport relatif à la création de la branche « Autonomie » établi par M. Laurent Vachey**, Ministère des solidarités et de la santé, 2020-09, en ligne :  
<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/remise-au-gouvernement-du-rapport-relatif-a-la-creation-de-la-branche-autonomie>

VACHEY Laurent, **La branche autonomie : périmètre, gouvernance et financement**, Gouvernement, 2020-09, 360p.  
<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/276269.pdf>

**De nouvelles solutions de proximité pour les personnes en situation de handicap en Haute-Garonne**, ARS Occitanie, MDPH, 2020-08, 2 p.  
[https://www.occitanie.ars.sante.fr/system/files/2020-08/2020\\_08\\_05\\_CP\\_PH\\_360\\_Haute-Garonne.pdf](https://www.occitanie.ars.sante.fr/system/files/2020-08/2020_08_05_CP_PH_360_Haute-Garonne.pdf)

**Handicap : un nouveau numéro d'appel de pour apporter des solutions de proximité en Aveyron**, Aveyron.fr, 2020-07, en ligne :  
<https://aveyron.fr/actualites/personnes%20handicap%C3%A9es/handicap%20un%20nouveau%20num%C3%A9ro%20dappel%20pour%20apporter%20des%20solutions%20de>

**Handicap dans l'Hérault : un nouveau numéro d'appel de pour apporter des solutions de proximité**, ARS Occitanie, MDPH 34, Département de l'Hérault, 2020-06, 2 p.  
[https://www.occitanie.ars.sante.fr/system/files/2020-06/2020\\_06\\_22\\_CP\\_PH\\_360\\_HERAULT.pdf](https://www.occitanie.ars.sante.fr/system/files/2020-06/2020_06_22_CP_PH_360_HERAULT.pdf)

**Handicap : un nouveau numéro d'appel de pour apporter des solutions de proximité dans l'Aude**, ARS Occitanie, 2020-06, 2p.  
[https://www.occitanie.ars.sante.fr/system/files/2020-06/2020\\_06\\_22\\_CP\\_PH\\_360\\_AUDE.pdf](https://www.occitanie.ars.sante.fr/system/files/2020-06/2020_06_22_CP_PH_360_AUDE.pdf)

**Aidants d'enfants en situation de handicap : une appli pour les familles**, Handirect, 2020-06, en ligne :  
<https://www.handirect.fr/aidants-d-enfants-en-situation-de-handicap/>

**Lancement d'un numéro vert d'appui pour les personnes en situation de handicap et les aidants dans le cadre de la crise**, Gouvernement, 2020-06, 12 p.  
[https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/dp\\_handicap\\_lancement\\_numero.pdf](https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/dp_handicap_lancement_numero.pdf)

**Centre de ressources et de soutien aux aidants familiaux de Maine-et-Loire. Rapport d'activité 2019**, UDAF, 2020-06, 58p.  
<https://www.aidants49.fr/wp-content/uploads/2020/06/bilan-aidants-annexes-2019.pdf>

**Les communautés 360**, Fondation Anaïs, 2020-04, en ligne :  
<https://www.fondation-anais.org/les-communaut-360/>

**Agir pour les aidants : annonce de la stratégie de mobilisation et de soutien en leur faveur**, Portail national de l'information pour les personnes âgées et leurs proches, 2020-02, en ligne :  
<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/actualites/agir-pour-les-aidants-annonce-de-la-strategie-de-mobilisation-et-de-soutien-en-leur-faveur>

**Aidants et Eve, un site pour les aidants de malades Alzheimer**, Pour les personnes âgées.gouv, 2020-02, en ligne :  
<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/actualites/aidant-eve-un-site-pour-les-proches-aidants-de-malades-alzheimer>

**Création d'un centre ressources Polyhandicap en Grand Est**, ARS Grand Est, 2020-01, en ligne :  
<https://www.grand-est.ars.sante.fr/creation-dun-centre-ressources-polyhandicap-en-grand-est>

**Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Appel à projets d'aide aux aidants année 2020. Mise en place d'un programme territorial d'actions en faveur des aidants des personnes âgées en situation de perte d'autonomie**, ARS Normandie, 2020-01, 8p.

<https://www.normandie.ars.sante.fr/system/files/2019-12/Cahier%20des%20charges%20Aidants%20SM%202020.pdf>

**Code de l'action sociale et des familles**, Légifrance, 2020, en ligne :

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000038833680/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038833680/)

**Appels à candidatures « Soutien aux aidants »**, Département Maine-et-Loire, 2020, en ligne :

<https://www.maine-et-loire.fr/aides-et-services/professionnels/appels-a-projets/aidants>

**Métropole aidante**, Métropole aidante, 2020, en ligne :

[https://www.metropole-aidante.fr/institution/?force\\_volunteer=0&type\\_offre=&age=11&custom-disease%5B2%5D=&custom-disease%5B10%5D=&custom-disease%5B21%5D=](https://www.metropole-aidante.fr/institution/?force_volunteer=0&type_offre=&age=11&custom-disease%5B2%5D=&custom-disease%5B10%5D=&custom-disease%5B21%5D=)

**Appel à candidature. Actions de soutien aux proches aidants de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap**, Département de Maine-et-Loire, CNSA, 2020, 16p.

[https://www.maine-et-loire.fr/fileadmin/Departement/Services-informations/Appels\\_a\\_projets/aidants/AAC\\_Aidants\\_2020\\_Cahier\\_des\\_charges.pdf](https://www.maine-et-loire.fr/fileadmin/Departement/Services-informations/Appels_a_projets/aidants/AAC_Aidants_2020_Cahier_des_charges.pdf)

**Enquête. Les besoins des aidants familiaux ou des proches aidants de personnes âgées et de personnes en situation de handicap**, Département du Gard, Maia du Gard, Maison des aidants, et al., 2020, en ligne :

<https://enquetes.gard.fr/index.php/391376?lang=fr>

**Diagnostic territorial en Cévennes. Les profils et les besoins des proches aidants de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap. Les actions en leur faveur sur le territoire**, Département du Gard, 2019-11, 16p.

[https://www.gard.fr/fileadmin/mediatheque/documents/Documentation/On\\_dialogue/CDCA/Diagnostic\\_proches\\_aidants\\_27\\_novembre\\_2019.pdf](https://www.gard.fr/fileadmin/mediatheque/documents/Documentation/On_dialogue/CDCA/Diagnostic_proches_aidants_27_novembre_2019.pdf)

**Stratégie de mobilisation et de soutien des proches aidants 2020-2022**, Secrétariat d'état chargé de personnes handicapées, 2019-10, en ligne :

<https://handicap.gouv.fr/grands-dossiers/agir-pour-les-aidants/article/strategie-de-mobilisation-et-de-soutien-des-proches-aidants-2020-2022>

**Le gouvernement lance un premier plan national d'aide aux aidants**, Atelier des aidants, 2019-10, en ligne :

<https://atelierdesaidants.fr/gouvernement-lance-plan-national-aide-aux-aidants>

**Projet territorial d'accompagnement des proches aidants de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap**, Département du Gard, ARS Occitanie, Maia Uzège Gard Rhodanien, 2019-10, 18 p.

[www.codes30.org/d/YTozOntzOjQ6InJlZiAiO2k6MTtzOjQ6InJlZiEiO3M6NDoiMjQyNCI7czo0OiJyZWYyJltzOjA6Iil7fQ==/cr-proches-aidants-ugr-3-octobre-2019-1-](http://www.codes30.org/d/YTozOntzOjQ6InJlZiAiO2k6MTtzOjQ6InJlZiEiO3M6NDoiMjQyNCI7czo0OiJyZWYyJltzOjA6Iil7fQ==/cr-proches-aidants-ugr-3-octobre-2019-1-)

**Projet territorial d'Accompagnement des proches aidants. Une démarche initiée en octobre 2019**, Codes 30, 2019-10, en ligne :

<http://www.codes30.org/fr/501/projet-territorial-d-accompagnement-des-proches-aidants/>

**« Métropole aidante » : une démarche partenariale unique en France**, ARS Auvergne-Rhône-Alpes, 2019-08, en ligne :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/metropole-aidante-une-demarche-partenariale-unique-en-france>

**« En Centre'aidants ». Une dynamique territoriale autour des aidants**, Mutualité Française Centre-Val-de-Loire, 2019-07, 7 p.

<https://centrevaleloire.mutualite.fr/content/uploads/sites/43/2019/08/DP-En-Centreaidant.pdf>

**Expérimentation de dérogations au droit du travail dans le cadre du relayage et de séjours de répit aidant-aidé : Les candidats sélectionnés**, Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées, 2019-05, en ligne :

<https://handicap.gouv.fr/actualites/article/experimentation-de-derogations-au-droit-du-travail-dans-le-cadre-du-relayage-et>

**Loi n° 2019-485 du 22 mai 2019 visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants**, Légifrance, 2019-05, en ligne :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038496095>

**Décret n° 2019-372 du 26 avril 2019 fixant la liste des séjours de répit aidants-aidés autorisés à mener l'expérimentation prévue à l'article 53 de la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance**, JORF, n°0100, 2019-04, en ligne :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038424566&categorieLien=id>

**Aide aux aidants, Plan maladies Neuro dégénératives 2014 2019. Mesure 50 : actions de sensibilisation, d'information, actions de formation, le soutien entre pairs et groupe de paroles**, ARS Pays de la Loire, 2019-03, 16p.

[https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/system/files/2019-04/Cahier%20des%20charges\\_AAC\\_2019\\_aide\\_aidants.pdf](https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/system/files/2019-04/Cahier%20des%20charges_AAC_2019_aide_aidants.pdf)



**Maison départementale de l'autonomie des Yvelines. Rapport d'activité**, MDPH Yveline, 2019, 73p.  
<https://issuu.com/yvelines/docs/ra-damda>

PLANTECOSTE Valérie, GAUTIER Stéphanie, **Diagnostic territorial partagé. Aide aux aidants**, Conseil départemental des Yvelines, 2019, 54 p.  
<https://www.yvelines.fr/wp-content/uploads/2019/Diagnostic-Aide-aux-Aidants-vf.pdf>

**Rapport d'activité 2019**, OSE, 2019, 29p.  
<https://fr.calameo.com/read/0063069861e12373d8c05>

**Tilia, le nouveau service qui aide les aidants**, Silvereco, 2018-11, en ligne :  
<https://www.silvereco.fr/tilia-le-nouveau-service-qui-aide-les-aidants/31103661>

**Loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance**, JORF, n°0184, 2018-08, en ligne :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037307624/>

**Cahier des charges. Appel à candidatures dans le cadre de la mesure 50 du plan maladies neuro-dégénératives 2014-2019. Actions de formation, actions d'information et de sensibilisation, actions de soutien psychosocial en faveur des proches aidants**, ARS Centre -Val-de-Loire, 2018-07, 7p. (aidants maladies neurodégénérative)  
[https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/system/files/2018-07/20180712\\_Cahier\\_des\\_charges\\_Aidants.pdf](https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/system/files/2018-07/20180712_Cahier_des_charges_Aidants.pdf)

**Instruction N° DGCS/3A/2018/44 du 16 février 2018 relative à la mise à jour du cahier des charges des plateformes d'accompagnement et de répit (PFR) et à la poursuite de leur déploiement dans le cadre du plan maladies neurodégénératives (PMND) 2014-2019**, Ministère des solidarités et de la santé, 2018-02, 17p.  
[https://www.accueil-temporaire.com/sites/default/files/public/actualite/cir\\_43126.pdf](https://www.accueil-temporaire.com/sites/default/files/public/actualite/cir_43126.pdf)

**Loi n° 2018-84 du 13 février 2018 créant un dispositif de don de jours de repos non pris au bénéfice des proches aidants de personnes en perte d'autonomie ou présentant un handicap**, Legifrance, 2018-02, en ligne :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036596170/>

**Loi du 13 février 2018 créant un dispositif de don de jours de repos non pris au bénéfice des proches aidants de personnes en perte d'autonomie ou présentant un handicap**, Vie publique, 2018-02, en ligne :  
<https://www.vie-publique.fr/loi/21005-don-de-jours-de-repos-non-pris-pour-des-aidants-familiaux>

**Cahier des charges des plateformes d'accompagnement et de répit**, 2018, 13p.  
<https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/system/files/2019-04/cahier%20des%20charges%20PFR.pdf>

**Le soutien des aidants non-professionnels. Une recommandation à destination des professionnels du secteur social et médico-social pour soutenir les aidants des personnes âgées, adultes handicapés, ou souffrant de maladies chronique vivant à domicile. Recommandations de bonnes pratiques professionnelles**, ANESM, 2018, 135p.  
[https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/ane-trans-rbpp-soutien\\_aidants-interactif.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/ane-trans-rbpp-soutien_aidants-interactif.pdf)

**Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du développement**, Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées, 2018, 125 p.  
[https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/strategie\\_nationale\\_autisme\\_2018.pdf](https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_autisme_2018.pdf)

**Rapport annuel 2018. Centre de ressources Multihandicap Ile-de-France**, Centre de ressources Multihandicap, Association Notre-Dame de Joye, 2018, 28p.  
<http://www.crmh.fr/crmh/custom/module/cms/content/file/Rapport-Activites/rapport-d-activite-2018-site-internet.pdf>

**Accompagnement des proches aidants. Guide d'appui méthodologique à la mobilisation des crédits de la section IV du budget de la CNSA**, CNSA, 2017-12, 90 p.  
[https://www.cnsa.fr/documentation/exe\\_cnsa\\_guide\\_methodologique\\_db.pdf](https://www.cnsa.fr/documentation/exe_cnsa_guide_methodologique_db.pdf)

MADÉUF Caroline, **Réseau d'aidants : la Compagnie des aidants propose une plateforme dédiée**, Handirect, 2016-08, en ligne :  
<https://www.handirect.fr/18316-2/>

**Décret n° 2016-1554 du 18 novembre 2016 relatif au congé de proche aidant**, Légifrance, 2016, en ligne :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000033445341/2018-11-01/>

**Stratégie nationale pour soutenir et accompagner les aidants de personnes en situation de handicap**, Ministère des affaires sociales et de la santé, Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, 2016, 15p.  
[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie\\_nationale\\_de\\_soutien\\_aux\\_aidants\\_vf.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_de_soutien_aux_aidants_vf.pdf)

**Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement**, Légifrance, 2015-12, en ligne :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000031700731/2018-06-13/>

**Plan maladies neurodégénératives 2014-2019**, Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, 2014-10, 124 p.

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Plan\\_maladies\\_neuro\\_degeneratives\\_def.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Plan_maladies_neuro_degeneratives_def.pdf)

**L'aidant et la loi**, Hommes et libertés, n°162, 2013-06, 2p.

[https://www.ldh-france.org/IMG/pdf/h\\_162\\_dossier\\_3.\\_l\\_aidant\\_et\\_la\\_loi\\_.pdf](https://www.ldh-france.org/IMG/pdf/h_162_dossier_3._l_aidant_et_la_loi_.pdf)

CARLOTTI Marie-Arlette, **Troisième plan autisme (2013-2017)**, Ministère chargé des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, 2013, 121 p.

<https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan-autisme2013.pdf>

**Etat des lieux et préconisations sur l'hébergement temporaire des personnes âgées et des personnes handicapées**, CNSA, 2011-10, 106p.

[https://www.cnsa.fr/documentation/CNSA\\_DosTech\\_Hebergt\\_tempo\\_web.pdf](https://www.cnsa.fr/documentation/CNSA_DosTech_Hebergt_tempo_web.pdf)

**Manifeste du CIAAF pour la défense de l'aidant familial non professionnel**, Collectif inter-associatif d'aide aux aidants familiaux, 2011-09 8p.

[https://www.unaf.fr/IMG/pdf/manifeste\\_aide\\_aux\\_aidants.pdf](https://www.unaf.fr/IMG/pdf/manifeste_aide_aux_aidants.pdf)

**Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires**, Legifrance, 2009-08, en ligne :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000020879475/>

**Plan « Alzheimer et maladies apparentées » 2008-2012**, CNSA, 2008-02, 84p.

[https://www.cnsa.fr/documentation/plan\\_alzheimer\\_2008-2012-2.pdf](https://www.cnsa.fr/documentation/plan_alzheimer_2008-2012-2.pdf)

DELMOTTE Hélène, **10 questions sur les centres locaux d'information et de coordination**, Gazette santé social, 2006-10, en ligne :

<https://www.gazette-sante-social.fr/6262/10-question-sur-les-centres-locaux-dinformation-et-de-coordination>

**Circulaire interministérielle n° dgas/dgs/dhos/3c/2005/124 du 08 mars 2005 relative à la politique de prise en charge des personnes atteintes d'autisme et de troubles envahissants du développement (ted)**, Ministère des solidarités, de la santé et de la famille, Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2005, 28p.

[http://www.cra-rhone-alpes.org/IMG/pdf\\_Circ-2005-03-prise-en-charge-des-personnes-atteintes-d-autisme.pdf](http://www.cra-rhone-alpes.org/IMG/pdf_Circ-2005-03-prise-en-charge-des-personnes-atteintes-d-autisme.pdf)

**Plan Alzheimer et maladies apparentées 2004-2007**, Ministère des Solidarités, de la santé et de la famille, 2005, 40p.

<https://www.alzheimer-europe.org/content/download/32073/218608/file/2nd%20French%20Alzheimer%20Plan%202004-2007.pdf>

**Loi n° 2002- 2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico- sociale**, Journal Officiel, 2002-01, 42p.

[https://www.urhaj-idf.fr/IMG/pdf/loi\\_2002-02\\_2janvier2002.pdf](https://www.urhaj-idf.fr/IMG/pdf/loi_2002-02_2janvier2002.pdf)

**Circulaire DGAS/AVIE/2 C n° 2001-224 du 18 mai 2001 relative aux centres locaux d'information et de coordination (CLIC) - modalités de la campagne de labellisation pour 2001**, Direction de l'action sociale, 2001-05, en ligne :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2001/01-23/a0231488.htm>

**Circulaire DAS-RV 2 n° 2000-310 du 6 juin 2000 relative aux centres locaux d'information et de coordination (CLIC). Expérimentation en 2000 et programmation pluriannuelle 2001-2005**, Direction de l'action sociale, 2000-06, en ligne :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2000/00-25/a0251786.htm>

**Le 1<sup>er</sup> plan Alzheimer : 2001-2004**, FCM, s.d., en ligne :

<https://www.centres-memoire.fr/le-premier-plan-alzheimer-2001-2004/>

**Présentation du centre de ressources et de soutien aux aidants familiaux**, Union Départementale des Associations Familiales de Maine et Loire, s.d., en ligne :

<https://www.aidants49.fr/centre-ressources/>

**Actions de soutien aux proches aidants**, Département de Maine-et-Loire, s.d., en ligne :

<https://www.maine-et-loire.fr/aides-et-services/autonomie/actions-de-soutien-aux-proches-aidants>

**Phare : Plateforme handicap répit aidants**, OSE, s.d., en ligne :

<https://www.ose-france.org/handicap/phare-aidants/>

**Centre de ressources multihandicap**, CRMH, s.d., en ligne :

<http://www.crmh.fr/crmh/cms/10/accueil.dhtml>

**Le PPACT aidants**, Centre ressource Aix en Provence, s.d., en ligne :

<https://www.association-ressource.org/accompagnement-therapeutique/rendez-vous-des-aidants/le-ppact-aidants/>